

TELEGRAMME DU CEPLIS



Conseil Européen des
Professions Libérales
Coudenberg 70B

1000 Bruxelles

Tel: +32.2.511.44.39

Email : ceplis@scarlet.be

<http://www.ceplis.org>

Date: 15/01/2014

Pages: 9 pages

N°01/14

- Conférence sur la modernisation de la directive sur les qualifications professionnelles
- La Confédération suisse souligne l'importance des Professions libérales dans son économie
- « Erasmus for young entrepreneurs » : quand les entreprises prennent exemples sur les étudiants
- Nouvelles de nos Membres
 - L'UNPLIB publie un guide pour « s'installer en Profession Libérale »
- Prochain événement:
 - *Les priorités de la Présidence hellénique du Conseil de l'UE*

Conférence sur la modernisation de la directive sur les qualifications professionnelles

Comme vous le savez sûrement, la Commission européenne organise ce 12 février une conférence au sujet de la Modernisation de la Directive sur les Qualifications professionnelles à Bruxelles. Cette conférence aura pour but de présenter les changements introduits par cette nouvelle Directive (2013/55/EU) aux principaux stakeholders.



Cet évènement fait suite à l'adoption par le Parlement européen de cette Directive le 09 octobre dernier, à son approbation par le Conseil le 15 novembre 2013 et à sa publication au Journal officiel de l'Union européenne, sachant qu'elle entre en vigueur aujourd'hui même (le 17 janvier).

Le discours inaugural sera assuré par **M. Pierre Delsaux** (Directeur général adjoint au sein de la DG Marché intérieur et services) et **M. Malcolm Harbour** (Député européen et Président de la Commission parlementaire Marché intérieur et protection des consommateurs), la conférence traitera des thèmes suivants :

1. Une mobilité aisée : la Carte professionnelle européenne

Contexte : En vertu de la nouvelle Directive 2013/55/UE, une carte professionnelle européenne pourra être introduite à la demande des professions intéressées. Une telle carte permettra de faciliter la reconnaissance de leurs qualifications dans tous les états-membres. Grâce à une carte à puce reliée au Système d'information du Marché intérieur, les autorités compétentes de l'Etat membre concerné seront pleinement impliquées dans la procédure et pourront procéder en temps et en heure au traitement de la demande de reconnaissance des qualifications.

Parmi les intervenants nous notons la présence de **Mme Bernadette Vergnaud** (Députée européenne et Vice-présidente de la Commission parlementaire Marché intérieur et protection des consommateurs) et **M. Pierre Delsaux**.

2. Renforcer la sécurité des citoyens et des patients: le Mécanisme d'alerte et la maîtrise du langage

Contexte : 2013/55/UE prévoit l'introduction d'un mécanisme d'alerte pour les professions de santé et les professionnels travaillant avec des mineurs. Le contrôle de la maîtrise de la langue est aussi renforcé pour les professions où la sécurité des patients est impliquée.

Parmi d'autres intervenants, **Mme Claire Bury** (Directeur en charge des services au sein de la DG Marché intérieur et Services) et **Mme Emma McClarkin** (Députée Européenne) prendront la parole.

3. Faciliter l'acquisition de qualifications: Reconnaissance des stages et de la diversité des systèmes éducatifs

Contexte : La portée de la Directive 2013/55/UE couvre les jeunes diplômés qui ont encore un stage professionnel à effectuer afin d'avoir accès à la profession de leur choix, elle protège les particularités des systèmes éducatifs nationaux.

Parmi d'autres intervenants, **M. Jürgen Tiedje** (Chef d'unité Service aux consommateurs au sein de la DG Marché intérieur et services) et **M. Andreas Schwab** (Député européen) prendront la parole.

4. Simplification: les Principes communs de formation

Contexte : Les principes communs de formation prévus par 2013/55/UE permettront aux nouvelles professions de bénéficier automatiquement de la reconnaissance leurs compétences propres, ce qui allègera les procédures de reconnaissances à venir.

Parmi d'autres intervenants, **M. Martin Frohn** (Chef d'unité Libre circulation des professions au sein de la DG Marché intérieur et services), **Mme Constance Le Grip** (Députée européenne, Vice-présidente de la Commission Parlementaire Affaires Constitutionnelles) et **M. Xavier Ortegat** (Directeur de Gestion au sein du Council of Real Estate Professions) prendront la parole.

Enfin, une allocution de **M. Michel Barnier**, Commissaire en charge du Marché intérieur et des services, clôturera l'évènement.

Bien entendu, le CEPLIS participera à cette conférence afin de vous tenir informés de la teneur des débats. Vous pouvez assister à cette conférence en vous enregistrant (jusqu'au 29 janvier) via le lien suivant :

<http://ec.europa.eu/eusurvey/runner/ConferenceRegistrationPQD>

Le 15 janvier dernier, le Conseil fédéral helvétique a approuvé un rapport intitulé : «Professions libérales: quel est leur poids dans l'économie nationale?». L'étude en question étend et actualise l'éventail des données concernant le poids et l'importance des professions libérales pour l'économie suisse. Le rapport analyse également les défis qui se posent à ces professions dans un contexte d'ouverture accrue du marché du travail.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

L'étude souligne l'importance économique dans la Confédération helvétique des professions libérales, qui regroupent les architectes, les ingénieurs, les avocats, les notaires, les réviseurs, les médecins et les pharmaciens. **Au cours des dix dernières années, les professions libérales ont enregistré une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne, avec une immigration en provenance des Etats de l'UE et de l'AELE également supérieure à la moyenne. Parallèlement, elles ont connu un taux de chômage nettement en dessous de la moyenne.**

En 2012, près de 390 000 personnes, soit 9,3 % de l'ensemble de la population active occupée, exerçaient une profession libérale, contre 8,2 % en 2003. La libre circulation des personnes a favorisé la croissance de l'emploi, avec notamment une immigration en provenance des Etats de l'UE fortement axée sur les professions libérales. **Dans ces professions, l'accès au marché présuppose la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.** En l'occurrence, les procédures sont rodées et fonctionnent bien dans les deux sens.

La forte immigration de ressortissants exerçant une profession libérale s'inscrit dans le sillage de l'ouverture du marché et, surtout, fait écho à la demande croissante de l'économie suisse pour une main-d'œuvre hautement qualifiée. L'immigration a contribué à atténuer la pénurie de spécialistes dans plusieurs segments des professions libérales. Le taux de chômage y est resté nettement inférieur à la moyenne, et les revenus n'ont guère été mis sous pression, à l'exception du secteur technique, dans lequel des signes donnent à penser que les nouveaux venus ont touché des revenus légèrement inférieurs à ceux des résidents.

Le Conseil fédéral suisse s'attache à créer de bonnes conditions-cadre pour les professions libérales. L'un des aspects essentiels concerne leur réglementation par l'Etat. Ces dernières années, différentes réglementations cantonales régissant les professions libérales ont été remplacées par des règles de droit fédéral. Ces changements ont permis à la fois de lever

des entraves à la concurrence sur le marché intérieur suisse et de créer de bonnes conditions pour la mise en œuvre de la libre circulation des personnes. Grâce à ces mesures, la contribution économique positive des professions libérales a été renforcée.

Vous pouvez consulter ce rapport (en français) via l'adresse suivante :

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/33458.pdf>

« Erasmus for young entrepreneurs » : quand les entreprises prennent exemples sur les étudiants

Le programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» est un programme d'échanges transfrontaliers qui offre aux jeunes et aux futurs entrepreneurs la possibilité de se former auprès d'entrepreneurs expérimentés qui dirigent de petites entreprises dans d'autres pays européens.



Erasmus for Young Entrepreneurs

Ce programme permet aux futurs entrepreneurs européens d'acquérir les compétences requises pour créer et gérer une petite entreprise dans l'Union européenne. Les nouveaux entrepreneurs ont la possibilité d'acquérir ou d'échanger des connaissances et des idées entrepreneuriales avec un entrepreneur plus expérimenté, auprès duquel ils séjourneront pendant une période pouvant aller de 1 à 6 mois. Ces séjours sont partiellement financés par la Commission européenne. Ce programme Erasmus « revisité » pour les entreprises vise deux types de participants :

- Les nouveaux entrepreneurs qui projettent de lancer leur propre activité ou qui ont déjà lancé leur entreprise au cours des trois dernières années.
- Les entrepreneurs expérimentés propriétaires ou administrateurs d'une PME implantée dans un des pays participant différent.

Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs est placé sous l'égide du Small Business Act pour l'Europe, qui voit dans ce projet pilote une contribution essentielle «à la création d'un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises familiales peuvent prospérer et dans lequel l'esprit d'entreprise est récompensé» (Principe I du Small Business Act). Ce programme offre de nombreux avantages aussi bien pour les nouveaux entrepreneurs que pour les entrepreneurs d'accueil.

Avantages pour le nouvel entrepreneur

- Apprentissage auprès d'un entrepreneur expérimenté d'un autre pays membre de l'UE des meilleures méthodes de création et de gestion d'une PME.
- Assistance pratique et financière comme la mise en relation, la préparation de contrats, la préparation du départ à l'étranger, le soutien logistique et l'appui local au cours du séjour, le soutien financier de l'UE dans les frais de déplacement et les frais de séjour à l'étranger.
- Développement de liens internationaux et connaissance des marchés étrangers.
- Mise à profit des possibilités qu'offrirait le cas échéant une co-entreprise et développement de marchés transfrontaliers.
- Familiarisation avec les nombreuses particularités culturelles et organisationnelles liées au pays de l'entreprise d'accueil.
- Compréhension du cadre législatif d'un autre pays de l'UE.

Avantages pour l'entrepreneur d'accueil

- Possibilité de travailler avec un nouvel entrepreneur sérieux, engagé et motivé, apportant de nouvelles idées et des perspectives novatrices.
- Accès à des nouvelles compétences et à des connaissances novatrices importées par le nouvel entrepreneur.
- Acquisition de connaissances concernant les marchés étrangers, notamment les contrats commerciaux, et renforcement des possibilités d'internationaliser l'entreprise.
- Amélioration des possibilités de développement de l'entreprise et possibilité de mettre en place un nouveau partenariat commercial directement avec le nouvel entrepreneur d'un autre pays.
- Possibilité d'interaction avec des entrepreneurs d'accueil d'autres pays membres de l'UE et possibilité de s'intégrer dans un réseau commercial dynamique paneuropéen rassemblant des entrepreneurs brillants
- Assistance offerte par des organisations intermédiaires professionnelles pour la recherche d'un partenaire commercial potentiel et soutien dans les échanges avec le nouvel entrepreneur.

Si vous désirez participer à ce programme ou si vous souhaitez simplement obtenir plus d'information à ce sujet, n'hésitez pas à contacter notre Secrétariat.

- **L'UNPLIB publie un guide pour « s'installer en Profession Libérale »**

L'Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique (UNPLIB), membre actif du CEPLIS, a publié un guide destiné à aider les personnes qui veulent s'installer en tant que professionnels libéraux.



"S'installer en profession libérale" est un guide pratique et complet destiné aux porteurs de projet désireux de commencer une carrière dans le cadre d'une profession libérale ou intellectuelle. L'UNPLIB destine ce guide aux étudiants en dernière année de l'enseignement supérieur ou universitaire ainsi qu'à toute autre personne en réorientation de carrière.

Le guide est composé de deux parties. D'une part, la première partie est consacrée au secteur spécifique dans lequel le porteur de projet est ou souhaite devenir actif. Quatre secteurs sont ainsi repris : Juridique, Technique, Santé, Économique. D'autre part, la seconde moitié de la brochure est consacrée aux renseignements communs à l'ensemble des professions libérales.

Vous trouverez le guide en question (320 pages) via le lien suivant:

<http://www.ucm.be/videos/unplib/Unplib-guide-prof-liberales/index.html#/1/>

Il est également possible de commander une version papier de cette brochure (au prix de 12,50€) via le site de l'UNPLIB :

<http://www.ucm.be/Les-editions-de-l-UCM/Les-editions-de-l-UCM/Publications-payantes/S-installer-en-profession-liberale>

PROCHAIN ÉVÉNEMENT

Les priorités de la Présidence hellénique du Conseil de l'UE

Quand?	Le 23 janvier 2014: 18:30 – 20:00
Qui?	Organisé par La Maison de l'Europe Tél. : 33(0)1 44 61 85 85 Fax : 33(0)1 44 61 85 95 http://paris-europe.eu/
Où?	La Maison de l'Europe 35-37, rue des Francs-Bourgeois 75004 Paris France
Pourquoi?	Quelles seront les priorités politiques du programme de la Présidence grecque du Conseil de l'Union européenne ? Le secrétaire d'Etat grec aux Affaires étrangères, M. Dimitris Kourkoulas, abordera également la vision grecque de l'Europe de manière plus générale, les conséquences de la crise financière ainsi que les enjeux des élections européennes de 2014.
Inscription?	Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles, directement sur le site (http://paris-europe.eu/0123-985-Les-priorites-de-la-Présidence-grecque-du-Conseil-de-l-UE.html) ou par mail adressé à Renaud Léon : europa1@paris-europe.eu